https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5236

CAPA d'avancement des certifiés de décembre 2017 : l'heure du bilan

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -

Date de mise en ligne : mardi 13 décembre 2016

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La CAPA d'avancement des certifiés s'est tenue le vendredi 2 décembre. C'était la dernière CAPA réunie avec cet ordre du jour avant les évolutions à venir liées à la transposition dans l'éducation nationale des nouvelles règles d'avancement et de déroulement de carrière.

Les commissaires paritaires ont préparé 3h durant l'ensemble de l'ordre du jour de cette CAPA. Ainsi, ils ont vérifié les situations individuelles (notation, date d'inspection, classement) de tous les collègues promouvables (1763) entre les échelons 3 et 10.

Cette étude au cas par cas a été précédée d'une étude plus générale sur les ratios de promotions par discipline. Comme chaque année, les élus du SNES ont dénoncé les inégalités géographiques, celles liées aux disciplines que nous avons constatées.

La pression exercée depuis de nombreuses années, notamment pour améliorer la situation des TZR souvent moins inspectés, a permis la mise en œuvre pour la deuxième année d'une augmentation de la note pédagogique en cas de retards d'inspections. Des collègues en ont bénéficié, d'autres non. Les élus du SNES ont donc dressé la liste de tous les cas de notes non revalorisées pour interroger le rectorat sur les retards. Nous vérifions au cas par cas que personne n'a été lésé et nous interviendrons le cas échéant.

Dès l'année prochaine, le travail en commission d'avancement prendra d'autres dimensions puisque l'évaluation du chef d'établissement comme celle de l'IPR pourra être contestée.

Voter pour le SNES et la FSU aux élections professionnelles, se syndiquer et faire adhérer, c'est donc se donner les outils pour défendre ses droits individuels et sa carrière.

La déclaration est accessible dans le document joint.

Copyright © SNES Dijon